



30170 CROS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

GARD

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE CROS

30170

Séance du **21 mars 2022**

Numéro de délibération **09/2022**

L'an **2022**

et le **21 mars**

à **18 heures**

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni
au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,
sous la présidence de : **C. CLAVEL, Maire**

Présents :

**MMES Cazes M., Barrat M., Princé M.A., Majourel F., Bouvet E., Deshons C., MM. Clavel C.,
Dubiez F., Grousset C.,**

Absents : **Malcoste E., Vieillard Baron A.**

Procuration : **Malcolte E. à Grousset C.**

A été nommé secrétaire : **MAJOUREL F.**

Objet de la Délibération
TARIFS EAU 2022

L'Assemblée étant en nombre suffisante pour délibérer, Monsieur le Maire, déclare la
séance ouverte.

M. le maire propose aux conseillers de fixer les tarifs de l'EAU pour 2022 comme suit :

Location annuelle des compteurs : part fixe	135.00 € HT
Prix du M3	1.53 € H.T.

Le conseil oui son maire et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

ACCEPTÉ de fixer les tarifs de l'eau à compter de 2022 comme indiqués ci-dessus

Fait et délibéré
Les jours mois et an susdits
Le Maire, **Christian CLAVEL**



Notification

Acte rendu exécutoire après

Publication

Du

dépôt en S/Préfecture le

du



30170 CROS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

GARD

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE CROS

30170

Séance du **21 mars 2022**

Numéro de délibération **10/2022**

L'an 2022

et le 21 mars

à 18 heures

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : **C. CLAVEL, Maire**

Présents :

MMES Cazes M., Barrat M., Princé M.A., Majourel F., Bouvet E., Deshons C., MM. Clavel C., Dubiez F., Grousset C.,

Absents : **Malcoste E., Vieillard Baron A.**

Procuration : **Malcoste E. à Grousset C.**

A été nommé secrétaire : **F. MAJOUREL**

Objet de la Délibération

BUDGET A.E.P. 2021 COMPTE GESTION

L'Assemblée étant en nombre suffisante pour délibérer, Monsieur le Maire, déclare la séance ouverte.

Après s'être fait présenter le budget primitif et supplémentaire de l'exercice 2020 les titres définitifs, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion délivré par Mme Elodie HERNANDEZ Trésorière.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres et recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires

Le conseil municipal à l'unanimité, déclare que le compte de gestion du Budget de l'A.E.P. pour l'année 2021 dressé par Mme Elodie HERNANDEZ, Trésorière et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Fait et délibéré

Les jours mois et an susdits
Le Maire, **Christian CLAVEL**

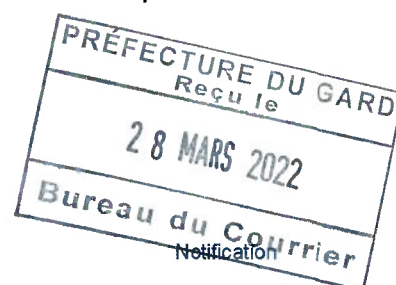


Acte rendu exécutoire après

dépôt en S/Préfecture le

Publication

du



Du



30170 CROS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

GARD

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE CROS

30170

Séance du **21 mars 2022**

Numéro de délibération **11/2022**

L'an 2022

et le 21 mars

à 18 heures

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : **C. CLAVEL, Maire**

Présents :

MMES Cazes M., Barrat M., Princé M.A., Majourel F., Bouvet E., Deshons C., MM. Clavel C., Dubiez F., Grousset C.,

Absents : **Malcoste E., Vieillard Baron A.**

Procuration : **Malcoste E. à Grousset C**

A été nommé secrétaire : **F. MAJOUREL**

Objet de la Délibération

BUDGET ASSAINISEMENT 2021 COMPTE GESTION

L'Assemblée étant en nombre suffisante pour délibérer, Monsieur le Maire, déclare la séance ouverte.

Après s'être fait présenter le budget primitif et supplémentaire de l'exercice 2020 les titres définitifs, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion délivré par Mme Elodie HERNANDEZ Trésorière.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres et recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires

Le conseil municipal à l'unanimité, déclare que le compte de gestion du Budget de l'ASSAINISEMENT pour l'année 2021 dressé par Mme Elodie HERNANDEZ, Trésorière et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Fait et délibéré
Les jours mois et an susdits
Le Maire, **Christian CLAVEL**



Acte rendu exécutoire après

dépôt en S/Préfecture le

Publication

du



Du



30170 CROS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

GARD

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE CROS

30170

Séance du **21 mars 2022**

Numéro de délibération **12/2022**

L'an 2022

et le 21 mars

à 18 heures

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : **C. CLAVEL, Maire**

Présents :

MMES Cazes M., Barrat M., Princé M.A., Majourel F., Bouvet E., Deshons C., MM. Clavel C., Dubiez F., Grousset C.,

Absents : **Malcoste E., Vieillard Baron A.**

Procuration : **Malcoste E. à Grousset C.**

A été nommé secrétaire : **F. MAJOUREL**

Objet de la Délibération

BUDGET PRINCIPAL 2021 COMPTE GESTION

L'Assemblée étant en nombre suffisante pour délibérer, Monsieur le Maire, déclare la séance ouverte.

Après s'être fait présenter le budget primitif et supplémentaire de l'exercice 2021 les titres définitifs, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion délivré par Mme Elodie HERNANDEZ Trésorière.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres et recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires

Le conseil municipal à l'unanimité, déclare que le compte de gestion du Budget PRINCIPAL pour l'année 2021 dressé par Mme Elodie HERNANDEZ, Trésorière et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Fait et délibéré

Les jours mois et an susdits
Le Maire, **Christian CLAVEL**



Acte rendu exécutoire après

dépôt en S/Préfecture le

Publication

du



Du



30170 CRO

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

GARD

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE CROS

30170

Séance du **21 MARS 2022**

Numéro de délibération **13 /2022**

L'an 2022

et le 21 MARS

à 18 heures

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

sous la présidence de : F. DUBIEZ, Adjoint

Présents :

MMES Cazes M., Barrat M., Princé M.A., Majourel F., Bouvet E., Deshons C., MM. Clavel C., Dubiez F., Grousset C.,

ABSENTS : Malcoste E., Vieillard Baron A.

PROCURATION : Malcoste E. à Grousset C.

A été nommé secrétaire : Mme F. MAJOUREL

Objet de la Délibération : C.A. 2021 PRINCIPAL

L'Assemblée étant en nombre suffisante pour délibérer, Monsieur le Maire, déclare la séance ouverte.

Monsieur le Maire présente aux conseillers le Compte Administratif du BUDGET PRINCIPAL de l'année 2021 RESULTAT DE CLOTURE.

SECTION INVESTISSEMENT :

RESULTAT EXERCICE 2021 : - 138 123.65 €

RESULTAT REPORTE N-1 : 26 649.83 €

RESULTAT DE CLOTURE 2021 - 111 473.82 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

RESULTAT EXERCICE 2021 44 037.58 €

RESULTAT REPORTE N-1 : 519 257.73 €

AFFECTATION 2021 - 37 550.17

RESULTAT DE CLOTURE 2021 : 525 745.14 €

RESULTAT DE CLOTURE 414 271.32 €

Au moment du vote M. le Maire se retire.

Après en avoir délibéré, le conseil approuve le résultat de clôture de l'exercice 2021 du BUDGET PRINCIPAL tel que présenté par M. le Maire.

Fait et délibéré

Les jours mois et an susdits

Le Maire, C. CLAVEL

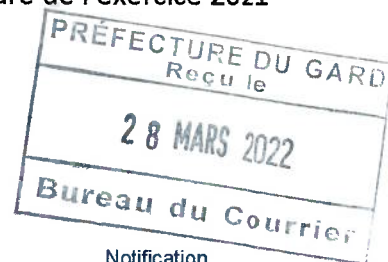


Acte rendu exécutoire après

dépôt en S/Préfecture le

Publication

du



Notification

Du



30170 CRO

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

GARD

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE CROS

30170

Séance du 21 MARS 2022

Numéro de délibération 14/2022

L'an 2022

et le 21 MARS

à 18 heures

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : F. DUBIEZ, Adjoint

Présents :

MMES Cazes M., Barrat M., Princé M.A., Majourel F., Bouvet E., Deshons C., MM. Clavel C., Dubiez F., Grousset C.,

ABSENTS Malcoste E., Vieillard Baron A.

PROCURATION : Malcoste E. à Grousset C.

A été nommé secrétaire : Mme F. MAJOUREL

Objet de la Délibération : C.A. 2021 ASSAINISSEMENT

L'Assemblée étant en nombre suffisante pour délibérer, Monsieur le Maire, déclare la séance ouverte.

Monsieur le Maire présente aux conseillers le Compte Administratif du BUDGET de l'ASSAINISSEMENT. de l'année 2021 RESULTAT DE CLOTURE.

SECTION INVESTISSEMENT :

RESULTAT EXERCICE 2021 : 3 983.63 €

RESULTAT REPORTE N-1 : 20 071.80 €

RESULTAT DE CLOTURE 2021 24 055.43 €

SECTION D'EXPLOITATION :

RESULTAT EXERCICE 2021 - 3 036.56 €

RESULTAT REPORTE N-1 : 19 824.02 €

RESULTAT DE CLOTURE 2021 : 16 787.46 €

RESULTAT DE CLOTURE 40 842.89 €

Au moment du vote M. le Maire se retire.

Après en avoir délibéré, le conseil approuve le résultat de clôture de l'exercice 2021 du BUDGET DE l'ASSAINISSEMENT tel que présenté par M. le Maire.

Fait et délibéré

Les jours mois et an susdits

Le Maire, C. CLAVEL



Acte rendu exécutoire après

dépôt en S/Préfecture le

Publication

du



Du



30170 CRO

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

GARD

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE CROS

30170

Séance du **21 mars 2022**

Numéro de délibération **15 /2022**

L'an 2022

et le 21 mars

à 18 heures

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : F. DUBIEZ, Adjoint

Présents :

MMES Cazes M., Barrat M., Princé M.A., Majourel F., Bouvet E., Deshons C., MM. Clavel C., Dubiez F., Grousset C.,

ABSENTS : Malcoste E., Vieillard Baron A.

PROCURATION : Malcoste E. à Grousset C.

A été nommé secrétaire : Mme F. MAJOUREL

Objet de la Délibération : C.A. 2021 A.E.P.

L'Assemblée étant en nombre suffisante pour délibérer, Monsieur le Maire, déclare la séance ouverte.

Monsieur le Maire présente aux conseillers le Compte Administratif du BUDGET de l'A.E.P. de l'année 2021 RESULTAT DE CLOTURE.

SECTION INVESTISSEMENT :

RESULTAT EXERCICE 2021 :	5 277.12 €
RESULTAT REPORTE N-1 :	47 507.66 €
RESULTAT DE CLOTURE 2021	52 784.78 €

SECTION D'EXPLOITATION :

RESULTAT EXERCICE 2021	41 061.36 €
RESULTAT REPORTE N-1 :	109 703.45 €
RESULTAT DE CLOTURE 2021 :	150 764.81 €

RESULTAT DE CLOTURE 203 549.59 €

Au moment du vote M. le Maire se retire.

Après en avoir délibéré, le conseil approuve le résultat de clôture de l'exercice 2021 du BUDGET DE l'A.E.P. tel que présenté par M. le Maire.

Fait et délibéré
Les jours mois et an susdits
Le Maire, C. CLAVEL



Acte rendu exécutoire après

dépôt en S/Préfecture le

Publication

du



Du



30170 CROS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

GARD

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE CROS

30170

Séance du 21 mars 2022

Numéro de délibération 16/2022

L'an 2022

Et le 21 mars

À 18 heures

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

sous la présidence de : C. CLAVEL, Maire

Présents :

MMES Cazes M., Barrat M., Princé M.A., Majourel F., Bouvet E., Deshons C., MM. Clavel C., Dubiez F., Grousset C.,

Absents : Malcoste E., Vieillard Baron A.

Procuration : Malcoste E. à Grousset C.

A été nommé secrétaire : MME F. MAJOUREL

Objet de la Délibération : BUDGET ASSAINISSEMENT - AFFECTATION DE RESULTAT

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée le résultat cumulé du Compte Administratif 2021 du budget du BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT

INVESTISSEMENT 24 055.43 €

FONCTIONNEMENT 16 787.46 €

TOTAL 40 842.89 €

Après avoir ouï son maire et après en avoir délibéré, l'Assemblée :
DECIDE à l'unanimité des membres de ne pas effectuer d'affectation de résultat en investissement.

Fait et délibéré

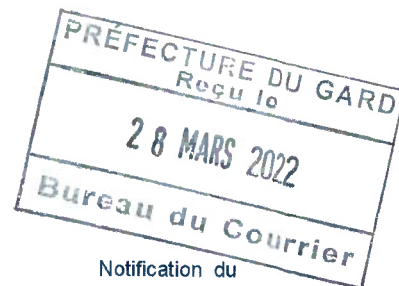
Les jours mois et an susdits

Le Maire,
C. CLAVEL



Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le

Publication
du





REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

GARD

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE CROS

30170 CROS

30170

Séance du **21 mars 2022**

Numéro de délibération **17/2022**

L'an 2022

Et le 21 mars

À 18 heures

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : **C. CLAVEL, Maire**

Présents :

MMES Cazes M., Barrat M., Princé M.A., Majourel F., Bouvet E., Deshons C., MM. Clavel C., Dubiez F., Grousset C.,

Absents : Malcoste E., Vieillard Baron A.

Procuration : Malcoste E. à Grousset C.

A été nommé secrétaire : F. MAJOUREL

Objet de la Délibération : BUDGET PRINCIPAL - AFFECTATION DE RESULTAT

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée le résultat cumulé du Compte Administratif 2021 du budget du BUDGET PRINCIPAL

INVESTISSEMENT	-111 473.82 €
FONCTIONNEMENT	525 745.14 €
INVESTISSEMENT SOLDE DES RESTES A REALISER 2021	
DEPENSES	0.00 €
RECETTES	39 200.00 €
BESOIN DE FINANCEMENT EN INVESTISSEMENT	72 273.82 €

**Après avoir ouï son maire et après en avoir délibéré, l'Assemblée :
DECIDE à l'unanimité des membres d'affecter en investissement au compte
1068 la somme de 72 273.82 €**

Fait et délibéré

Les jours mois et an susdits

**Le Maire,
C. CLAVEL**



Acte rendu exécutoire après

dépôt en Préfecture le

Publication

du





30170 CROS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

GARD

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE CROS

30170

Séance du **21 mars 2022**

Numéro de délibération **18/2022**

L'an **2022**

Et le **21 mars**

À **18 heures**

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : **C. CLAVEL, Maire**

Présents :

MMES Cazes M., Barrat M., Princé M.A., Majourel F., Bouvet E., Deshons C., MM. Clavel C., Dubiez F., Grousset C.,

Absents : **Malcoste E., Vieillard Baron A.**

Procuration : **Malcoste E. à Grousset C.**

A été nommé secrétaire : **F. MAJUREL**

Objet de la Délibération : **BUDGET A.E.P. - AFFECTATION DE RESULTAT**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée le résultat cumulé du Compte Administratif 2021 du budget du BUDGET DE L'A.E.P.

INVESTISSEMENT	52 784.78 €
FONCTIONNEMENT	150 764.81 €

**Après avoir ouï son maire et après en avoir délibéré, l'Assemblée :
DECIDE à l'unanimité des membres de ne pas réaliser d'affectation de
résultat**

Fait et délibéré

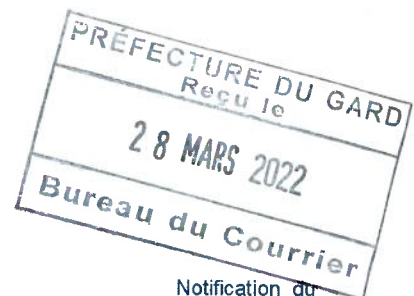
Les jours mois et an susdits

**Le Maire,
C. CLAVEL**



Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le

Publication
du



Notification du



30170 CROS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

GARD

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE CROS

30170

Séance du 21 mars 2022

Numéro de délibération 19/2022

L'an 2022

et le 21 mars

à 18 heures

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Christian CLAVEL, Maire

Présents :

MMES Cazes M., Barrat M., Princé M.A., Majourel F., Bouvet E., Deshons C., MM. Clavel C., Dubiez F., Grousset C.,

Absents : Malcoste E., Vieillard Baron A.

Procurations : Macoste E. à Grousset C.

A été nommé secrétaire /F. MAJOUREL

Objet de la Délibération

TAUX D'IMPOSITION 2022

L'Assemblée étant en nombre suffisante pour délibérer, Monsieur le Maire, déclare la séance ouverte.

M. le Maire propose aux conseillers de voter les taux des taxes directes locales pour l'année 2022, il présente aux conseillers l'état de notification des taux :

Taxe foncière (bâti)..... 38.51 %

Taxe foncière (non bâti)..... 70.50 %

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de voter les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2022 tel que proposés par M. le Maire.

Fait et délibéré

Les jours mois et an susdits

Le Maire, C. CLAVEL



Acte rendu exécutoire après

dépôt en S/Préfecture le

Publication

du

Du



30170 CROS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

GARD

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE CROS

30170

Séance du **21 mars 2022**

Numéro de délibération **20/2022**

L'an 2022

et le 21 mars 2022

à 18 heures

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Christian CLAVEL, Maire

Présents :

MMES Cazes M., Barrat M., Princé M.A., Majourel F., Bouvet E., Deshons C., MM. Clavel C., Dubiez F., Grousset C.,

Absents Malcoste E., Vieillard Baron A.

Procurations : Malcoste E. à Grousset C.

A été nommé secrétaire : F. MAJOUREL

Objet de la Délibération

BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2022

L'Assemblée étant en nombre suffisante pour délibérer, Monsieur le Maire, déclare la séance ouverte.

Monsieur le Maire présente aux conseillers le budget primitif PRINCIPAL pour l'année 2022 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Les dépenses et les recettes s'équilibrent pour 684 972.00 €

SECTION INVESTISSEMENT :

Les dépenses et les recettes s'équilibrent pour 295 013.00 €

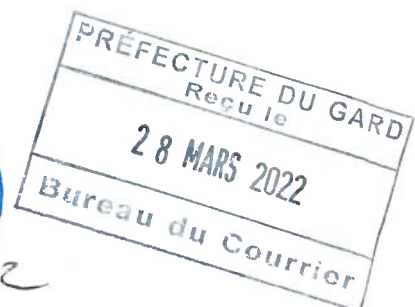
Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

Le conseil approuve le budget primitif PRINCIPAL pour l'année 2021 tel que présenté par M. le Maire

Fait et délibéré

Les jours mois et an susdits

Le Maire, C. CLAVEL



Notification

Acte rendu exécutoire après

Publication

Du

dépôt en S/Préfecture le

du



30170 CROS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

GARD

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE CROS

30170

Séance du **21 MARS 2022**

Numéro de délibération **21/2022**

L'an 2022

et le 21 MARS

à 18 heures

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Christian CLAVEL, Maire

Présents :

MMES Cazes M., Barrat M., Princé M.A., Majourel F., Bouvet E., Deshons C., MM. Clavel C., Dubiez F., Grousset C.,

Absents Malcoste E., Vieillard Baron A.

Procurations :

A été nommé secrétaire : F. MAJOUREL

Objet de la Délibération

BUDGET PRIMITIF DE L'A.E.P. 2022.

L'Assemblée étant en nombre suffisante pour délibérer, Monsieur le Maire, déclare la séance ouverte.

Monsieur le Maire présente aux conseillers le budget primitif de l'A.E.P. pour l'année 2021 :

SECTION D'EXPLOITATION :

Les dépenses et les recettes s'équilibrent pour 230 918.00 €

SECTION INVESTISSEMENT :

Les dépenses et les recettes s'équilibrent pour 324 600.00 €

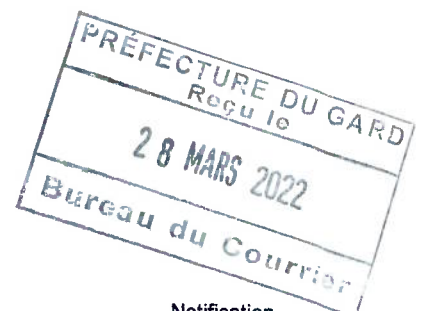
Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

Le conseil approuve le budget primitif de l'A.E.P. pour l'année 2022 tel que présenté par M. le Maire

Fait et délibéré

Les jours mois et an susdits

Le Maire, C. CLAVEL



Acte rendu exécutoire après

dépôt en S/Préfecture le

Publication

du

Notification

Du



30170 CROS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

GARD

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE CROS

30170

Séance du **21 MARS 2022**

Numéro de délibération **22 /2022**

L'an 2022

et le 21 MARS

à 18 heures

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Christian CLAVEL, Maire

Présents :

MMES Cazes M., Barrat M., Princé M.A., Majourel F., Bouvet E., Deshons C., MM. Clavel C., Dubiez F., Grousset C.,

Absents Malcoste E., Vieillard Baron A.

Procurations : Malcoste E. à Grousset C.

A été nommé secrétaire : F. MAJOUREL

Objet de la Délibération
BUDGET PRIMITIF DE L'ASSAINISSEMENT 2022

L'Assemblée étant en nombre suffisante pour délibérer, Monsieur le Maire, déclare la séance ouverte.

Monsieur le Maire présente aux conseillers le budget primitif de l'ASSAINISSEMENT pour l'année 2022 :

SECTION D'EXPLOITATION :

Les dépenses et les recettes s'équilibrent pour 30 835.00 €

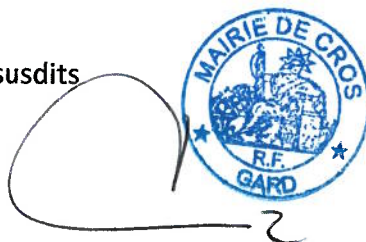
SECTION INVESTISSEMENT :

Les dépenses et les recettes s'équilibrent pour 66 350.43 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

Le conseil approuve le budget primitif de l'ASSAINISSEMENT pour l'année 2022 tel que présenté par M. le Maire

Fait et délibéré
Les jours mois et an susdits
Le Maire, C. CLAVEL



Acte rendu exécutoire après
dépôt en S/Préfecture le

Publication
du



Notification
Du



30170 CROS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

GARD

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE CROS

30170

Séance du **21 MARS 2022**

Numéro de délibération **23 /2022**

L'an **2022**

et le **21 MARS**

à **18 heures**

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : **Christian CLAVEL, Maire**

Présents :

MMES Cazes M., Barrat M., Princé M.A., Majourel F., Bouvet E., Deshons C., MM. Clavel C., Dubiez F., Grousset C.,

Absents **Malcoste E., Vieillard Baron A.**

Procurations : **Malcoste E. à Grousset C.**

A été nommé secrétaire : **F. MAJOUREL**

Objet de la Délibération
SUBVENTION UKRAINE

L'Assemblée étant en nombre suffisante pour délibérer, Monsieur le Maire, déclare la séance ouverte.

Face à la situation de crise qui frappe depuis plusieurs semaines l'Ukraine, Monsieur le Maire propose aux Conseillers de verser une aide humanitaire de 1 000.00 € sur le compte de la Protection Civile, Action faite par L'AMF « Amicale des Maires de France »

Le conseil après avoir ouï son Maire

DECIDE à l'unanimité des membres présents de voter l'aide pour un montant de 1 000 €uros à la Protection Civile.

Fait et délibéré

Les jours mois et an susdits

Le Maire, **C. CLAVEL**

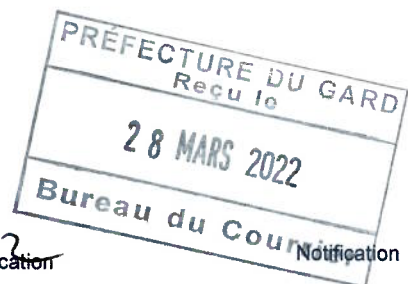


Acte rendu exécutoire après

dépôt en S/Préfecture le

Publication

du



Du



30170 CROS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

GARD

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE CROS

30170

Séance du **21 MARS 2022**

Numéro de délibération **24/2022**

L'an 2022

et le 21 MARS

à 18 heures

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

sous la présidence de : Christian CLAVEL, Maire

Présents :

MMES Cazes M., Barrat M., Princé M.A., Majourel F., Bouvet E., Deshons C., MM. Clavel C., Dubiez F., Grousset C.,

Absents Malcoste E., Vieillard Baron A.

Procurations : Malcoste E. à Grousset C.

A été nommé secrétaire : F. MAJOUREL

Objet de la Délibération

AMORTISSEMENT BP

L'Assemblée étant en nombre suffisante pour délibérer, Monsieur le Maire, déclare la séance ouverte.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée Municipale, que depuis 2017, les mandats sur le compte 2763 et 20411 du 15 /12/2017 pour un montant total de 8 561.50 € (subventions d'équipement versé aux organismes publics, biens matériels et études) n'ont jamais fait l'objet d'amortissement sur le BP de la commune,

Compte tenu que ce bien doit être amorti sur 5 ans, et que le mandat date de 2017,

Le Maire propose au conseil d'amortir ce bien sur le budget principal 2022 pour sa totalité soit 8 561.50 €

Le conseil après avoir ouï son Maire

DECIDE à l'unanimité d'accepter d'amortir ce bien sur le budget 2022

Fait et délibéré

Les jours mois et an susdits

Le Maire, C. CLAVEL



Acte rendu exécutoire après

dépôt en S/Préfecture le

Publication

du



Notification

Du